



VILLE DE MILLY-LA-FORÊT  
91490

Téléphone : 01 64 98 80 07  
Fax : 01 64 98 79 21

Milly-la-Forêt, le 28 mai 2021

Objet : convocation à la séance publique du Conseil Municipal

Chère collègue, Cher collègue,

Je viens d'être informé que le centre de vaccination va organiser une campagne de vaccination nocturne le mercredi 02 juin 2021 à la salle des fêtes.

Par conséquent, je suis contraint de modifier le lieu de notre prochaine séance du Conseil Municipal qui se déroulera donc le :

**Mercredi 02 juin 2021 à 20h30 en salle du Conseil**  
*(et non à la salle des fêtes)*

**VOICI L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- 1- Jurés d'assises : établissement de la liste préparatoire 2021-2022
- 2- Opposition au transfert de la compétence communale en matière du plan local d'urbanisme à la Communauté de Commune des Deux Vallées (CC2V)
- 3- Institution du droit de préemption urbain (DPU)
- 4- Adoption du nouveau règlement de fonctionnement de l'Accueil familial et collectif du Square aux Enfants
- 5- Proposition de Monsieur DAMASIEWICZ tendant à la création d'un comité d'éthique et de transparence.

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,  
Patrice SAINCARD



Commune  
adhérente



**Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :**

- Décision du Maire en date du 23 mars 2021-acceptation du devis de la société VEDIF COLLECTIVITES d'un montant HT de 1419.00 € (mille quatre cent dix-neuf euros) pour l'achat d'un stand complet en vue de la campagne de vaccination
- Décision du Maire en date du 23 mars 2021- acceptation du devis de la société Transparences pour le ménage de l'école Daubié pour le mois d'avril, pour un montant HT de 2672.40 € (deux mille six cent soixante-douze euros et quarante centimes)
- Décision du Maire en date du 23 mars 2021- acceptation du devis de la société Transparences pour le ménage de l'école Cocteau pour le mois d'avril, pour un montant HT de 2031.84 € € (deux mille trente-et-un euros et quatre-vingt-quatre centimes)
- Décision du Maire en date du 24 mars 2021-acceptation du devis de la société DAUGERON d'un montant HT de 730.90 € (sept cent trente euros et quatre-vingt-dix centimes) pour l'achat de sacs poubelle et de sacs à déjections canines
- Décision du Maire en date du 24 mars 2021-acceptation du devis de la société SAT ELEC SERVICES d'un montant HT de 1382.50 € (mille trois cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes) pour le changement des batteries des blocs de secours à la MARPA
- Décision en date du 25 mars 2021-acceptation du devis d'un montant HT de 527.50 € (cinq cent vingt-sept euros et cinquante centimes) pour l'achat de 10 registres de sécurité chez Berger Levrault
- Décision en date du 26 mars 2021-acceptation du devis d'un montant HT de 515.83 € (Cinq cent quinze euros et quatre-vingt trois centimes) pour la nécessité d'acheter un ordinateur portable en vue d'accueillir une stagiaire au sein du service communication dans les meilleures conditions.
- Décision du Maire en date du 2 avril 2021- acceptation du devis de la société CITEL DISTRIBUTION d'un montant HT de 2000.00 € (deux mille euros) pour l'achat de 25 parois pour les élections.
- Décision du Maire en date du 7 avril 2021- acceptation du devis de la société DIGIT SECURITE d'un montant HT de 1231.00 € (mille deux cent trente-et-un euros) pour la remise en état du système de sécurité anti-intrusion à l'école Jean de la Fontaine
- Décision du Maire en date du 9 avril 2021-sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre du « Plan de Relance –Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021-Rénovation énergétique des bâtiments publics » pour les travaux d'isolation des murs et de la toiture de l'école élémentaire Jean Cocteau à hauteur de 80%du montant des travaux soit 768 000 € (sept cent soixante-huit mille euros)
- Décision du Maire en date du 12 avril 2021- sollicitation d'une subvention auprès de la MSA pour l'aménagement du jardin du Multi-accueil à hauteur de 4 423,57€ (quatre mille quatre cent vingt-trois euros et cinquante-sept centimes)
- Décision du Maire en date du 14 avril 2021-Acceptation du devis de la société SHOWROOM d'un montant HT de 1935.00 € (mille neuf cent trente-cinq euros) pour le remplacement des blocs de secours à l'espace culturel Paul Bedu
- Décision du Maire en date du 14 avril 2021-acceptation du devis de la société EURO ASCENSEURS d'un montant HT DE 1605.00 € (mille six cent cinq euros) pour la mise aux normes de l'ascenseur de l'espace Paul Bedu

- Décision du Maire en date du 14 avril 2021-acceptation du devis de la société DESMAREZ SA pour de l'installation PPMS du 01/01/2021 au 31/12/2021 d'un montant HT de 2000.00 € (deux mille euros)
- Décision du Maire en date du 14 avril 2021- acceptation du devis des entreprises Cornet d'un montant HT de 628.38 € (six cent vingt-huit euros et trente-huit centimes) pour l'achat de pièce pour le tracteur du CTM
- Décision du Maire en date du 15 avril 2021-Acceptation du devis Sécurimed pour des Caisses d'urgence PPMS d'un montant HT de 1059,04€ (mille cinquante-neuf euros et quatre centimes)
- Décision en date du 19 avril 2021- Acceptation du devis d'un montant HT de 1 174.31 € HT (mille cent soixante-quatorze euros et trente et un centimes) pour la nécessité d'acheter un ordinateur portable pour le service des Finances
- Décision en date du 20 avril 2021- Acceptation du devis d'un montant HT de 1 215 € HT (mille deux cent quinze euros) pour la nécessité d'acheter un ordinateur portable ASUS ainsi qu'un projecteur ACER pour l'école Jean Cocteau
- Décision du Maire en date du 20 avril 2021 - Acceptation du devis fourni par la société THERMO CLIM pour le remplacement du coffret de commande de la pompe du circuit de forage d'un montant HT de 807,21 euros (huit cent sept euros et vingt-et-un centimes)
- Décision du Maire en date du 21 avril 2021 - Acceptation du devis fourni par la société Anthony Bourguignon pour la sonorisation et l'éclairage lors de la fête de la Musique pour un montant HT de 2 104 € (mille cent quatre euros)
- Décision du Maire en date du 21 avril 2021 - Acceptation du devis fourni par la société Anthony Bourguignon pour la sonorisation et l'éclairage lors du concert de l'Orchestre du Palais Royal pour un montant HT de 2 000 € (deux mille euros)
- Décision du Maire en date du 22 avril 2021 – Acceptation du devis fourni par la société SOIRS DE FETES, d'un montant TTC de 6500 euros (six mille cinq cents euros) pour la conception et la réalisation du feu d'artifice de la Fête Saint-Pierre 2021.
- Décision du Maire en date du 23 avril 2021-acceptation du devis d'un montant HT de 770.00 € (sept cent soixante-dix euros) de la société SHOWROOM pour le remplacement des blocs secours à l'école Cocteau
- Décision du Maire en date du 26 avril 2021-acceptation du devis de la société FL FERMETURES d'un montant HT de 6035.90 € (six mille trente-cinq euros et quatre-vingt-dix centimes) pour la pose de panneaux isolants sur la toiture de la mairie
- Décision du Maire en date du 26 avril 2021- acceptation du devis d'un montant HT de 2374.20 € (deux mille trois cent soixante-quatorze euros et vingt centimes) pour l'extension et la remise en état du système de vidéo-protection à la Chapelle Saint Blaise par la société DIGIT SECURITE
- Décision du Maire en date du 26 avril 2021-acceptation du devis d'un montant HT de 745.00€ (sept cent quarante-cinq euros) pour des travaux d'abattage en urgence d'un arbre tombé sur ligne EDF par la société CHADEL
- Décision du Maire en date du 26 avril 2021- acceptation du devis de la société PRESTATENTE pour la location, le montage et le démontage de 30 tentes pour la Fête Saint Pierre à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 4882.00 € (quatre mille huit cent quatre-vingt-deux euros).
- Décision du Maire en date du 28 avril 2021- acceptation du devis de la SAS GODIN d'un montant HT de 1649.32 € (mille six cent quarante-neuf euros et trente-deux centimes) pour le dévoiement du compteur de gaz boulevard Sadi Carnot au niveau du chantier
- Décision du Maire en date du 28 avril 2021 – Acceptation du devis fourni par LE REPUBLICAIN DE L'ESSONNE, d'un montant HT de 1500,00 euros (mille cinq cent euros) pour l'achat d'encarts publicitaires destinés à la communication de la 67<sup>ème</sup> édition de la Fête Saint-Pierre

- Décision du Maire en date du 28 avril 2021 – Acceptation du devis fourni par la société SCAD SECURITE, d'un montant HT de 2881,00 euros (deux mille huit cent quatre-vingt euros) pour assurer le gardiennage des stands de la 67<sup>ème</sup> édition de la Fête Saint-Pierre
- Décision du Maire en date du 28 avril 2021- acceptation du devis de la société Transparence pour le ménage de l'école Daubié pour le mois de mai, pour un montant HT de 2672.40 € (deux mille six cent soixante-douze euros et quarante centimes)
- Décision du Maire en date du 28 avril 2021- acceptation du devis de la société Transparence pour le ménage de l'école Cocteau pour le mois de mai, pour un montant HT de 2031.84€ (deux mille trente-et-un euros et quatre-vingt-quatre centimes)
- Décision en date du 28 avril 2021-acceptation du devis d'un montant de 915.83 € (neuf cent quinze euros et quatre-vingt-trois centimes) pour l'achat d'un défibrillateur à la société CONTACT SECURITE
- Décision du Maire en date du 29 avril 2021-acceptation du devis d'un montant HT de 4113.66 € (quatre mille cent treize euros et soixante-six centimes) pour l'achat d'une armoire réfrigérante pour l'école Cocteau par la société E.D.S.
- Décision en date du 3 mai 2021- acceptation du devis de GRDF d'un montant HT de 1 712.96 € (mille sept cent douze euros et quatre-vingt-seize centimes) pour le dévoiement du compteur de gaz à l'entrée du chantier Sadi Carnot.
- Décision du Maire en date du 3 mai 2021-acceptation du devis de Chimie Loire d'un montant HT de 726.24 € (sept cent vingt-six euros et vingt-quatre centimes) pour l'achat d'Epoxy noir (enrobé)
- Décision du Maire en date du 4 mai 2021- demande d'une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 134 197 € (cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-dix-sept euros) pour la restauration du colombier
- Décision du Maire en date du 6 mai 2021- Acceptation du devis d'un montant de 1170.06 €ht (mille cent soixante-dix euros et six centimes) de la société VEDIF COLLECTIVITES pour l'achat de grilles d'exposition pour les élections
- Décision du Maire en date du 10 MAI 2021 - fournitures scolaires (école primaire Jean Cocteau) par la société MAJUSCULE pour un montant HT de 975.23 € (neuf cent soixante-quinze euros et vingt-trois centimes)
- Décision du Maire en date du 10 mai 2021-Acceptation du devis de la société DICOREP d'un montant HT de 1230.00 € (mille deux cent trente euros) pour l'achat de 30 barrières de manifestation en 2 m
- Décision du Maire en date du 11 mai 2021-Acceptation des devis des société MAM et Fnac Pro pour l'équipement informatique et multimédia de la médiathèque dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour un montant HT de 2916,42€ (deux mille neuf cent seize euros et quarante-deux centimes)
- Décision du Maire en date du 11 mai 2021-Acceptation du devis de la société DIGIT SECURITE d'un montant HT de 4088.50€ (quatre mille quatre-vingt-huit euros et cinquante centimes) pour l'installation d'un système de vidéo protection au CTM
- Décision du Maire en date du 11 mai 2021- acceptation du devis de la SARL ENERGIE SOUDURE d'un montant HT de 639.68 € (six cent trente-neuf euros et soixante-huit centimes) pour l'achat de matériel de sécurité pour les machines-outils du CTM
- Décision du Maire en date du 11 mai 2021- Acceptation du devis de la société SEIP d'un montant HT de 6363.00 € (six mille trois cent soixante-trois euros) pour le remplacement du mât électrique au carrefour RD 837/M.LECLERC/ROUTE DE FONTAINEBLEAU suite à l'accident
- Décision du Maire en date du 17 mai 2021-acceptation du devis de la société SEIP d'un montant HT de 7834.00 € (sept mille huit cent trente-quatre euros) pour la pose et la dépose des installations électriques pour la fête de la Saint Pierre

- Décision du Maire en date du 17 mai 2021 – Acceptation du devis fourni par la société AB EVENEMENTS, d'un montant HT de 2486,00 euros (deux mille quatre cent quatre-vingt-six euros) pour la sonorisation de la 67<sup>ème</sup> édition de la Fête Saint-Pierre
- Décision du Maire en date du 19 mai 2021-Acceptation du devis de la société DICOREP d'un montant HT de 1170.00 € (mille cent soixante-dix euros) pour l'achat de 30 barrières de manifestation
- Décision du Maire en date du 19 mai 2021-acceptation du devis de la société CITEL DISTRIBUTION d'un montant HT de 683.33 € (six cent quatre-vingt-trois euros et trente-trois centimes) pour l'achat d'une échelle de toit pliante
- Décision du Maire en date du 20 mai 2021 – acceptation de l'offre de prestation de la société RISKOMNIUM SAS pour le renouvellement des marchés des assurances en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage d'un montant HT de 10 000 € (dix mille euros).
- Décision du Maire en date du 25 mai 2021-Acceptation du devis de la société FL FERMETURES d'un montant de HT 8983.14 € (huit mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et quatorze centimes) pour la pose et la fourniture de menuiseries pour la rénovation de l'appartement communal du gardien du parc du Moustier
- Décision du Maire en date du 25 mai 2021- Acceptation de la facture (régie) de la société BRICOMAN d'un montant HT de 3177.91 € (trois mille cent soixante-dix-sept euros et quatre-vingt-onze centimes) pour l'achat de matériel de bricolage pour la rénovation de l'appartement du gardien du parc du Moustier

## POUVOIR

Je soussigné(e)....., agissant en qualité  
d'Adjoint au Maire/Conseiller Municipal<sup>1</sup>, donne pouvoir à  
.....

pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal du 02 juin 2021**.

Fait à Milly-la-Forêt, le

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile